

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

L'an deux mille DIX NEUF,

Le PREMIER OCTOBRE à 18 heures

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de la Mairie sous la présidence de Jean-Louis DÉMELIN, Maire

Date de la convocation : 26 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Ayant pris part aux délibérations : 17

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Louis DÉMELIN, Maire, MM. Michel SARRAN, Jean-Luc CARRERE, Mme Carole BRETON, adjoints, MM Turenne CHAUSSE, Bruno ROBERT, Jean-Louis SARDA, Jean-Claude CÔ, Daniel VERGES, Michel RIFF, Mmes Yvette IGLESIS, Martine PIERA.

Absente excusée : Annick BAUDCHON.

Absent : Pascal TISSANDIER

Avaient procuration : Jean-Louis DÉMELIN de Natalie LUQUIENS, Michel SARRAN de Marie-Jeanne RIVOT, Turenne CHAUSSE de Nicole LESAVRE, Jean-Luc CARRERE de Katell MATET, Martine PIERA de Jean-Michel LATUTE.

DEL-2019-112 – DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA AU PLAN OBJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire EXPOSE à l'Assemblée que le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pilote chaque année le « Plan Objet 66 », qui représente un outil et des acteurs pour la conservation in-situ du mobilier religieux. Les opérations inscrites au Plan-Objet bénéficient d'un accompagnement sur plusieurs étapes préalables à la restauration prévue :

- d'abord une première phase d'inventaire de l'ensemble du mobilier de l'église. En principe la commune entière est inventoriée, avec une possibilité de procéder par étapes selon les priorités données entre les différents édifices.
- cet inventaire est accompagné de constats d'état sur tous les objets avec des préconisations d'intervention de conservation, et des niveaux d'urgence selon le type d'altération.
- dans l'année qui suit, ou parfois un peu plus selon la programmation, le CCRP fait intervenir une équipe de restaurateurs spécialisés en bois polychrome (ou autre spécialité ; textile, orfèvrerie...) pour effectuer in situ, sans démontage donc des retables, les travaux de conservation et éventuellement une étude préalable à restauration (si l'objet ou le retable est classé ou inscrit et si il y a une problématique particulière).

Monsieur le Maire INFORME que l'intervention sur les retables est essentiellement tournée vers la conservation : vérification du support, consolidations, reprise d'assemblage, stabilisation de la polychromie, dépoussiérage avec parfois nettoyage un peu plus poussé, pas de retrait de repeint sauf si ceux-ci sont cause d'altération, retouche vraiment minimale dans les parties les plus visibles, sécurisation des statues.... Si une restauration est souhaitée par la commune ou la DRAC, une étude préalable à restauration peut être réalisée et ainsi la commune a ensuite un cahier des charges pour lancer l'intervention.

Il DIT QUE ces opérations sont gratuites pour les communes, prises en charge par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, avec une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Occitanie.

Une commune intéressée pour être inscrite au Plan-Objet et bénéficier de cet accompagnement, doit adresser une demande à la présidente du Conseil Départemental. Compte-tenu du nombre de dossiers, la programmation du CCRP est déjà complète pour 2020, la commune pourrait donc être éventuellement programmée à partir de 2021.

Après le retable Saint-Joseph en 2015, puis le camaril actuellement en 2019, le retable du maître-autel sera le prochain objet classé de la chapelle de l'Ermitage à nécessiter une restauration. Il est donc proposé de candidater au dispositif Plan-Objet 66 afin de bénéficier d'un accompagnement en vue de la restauration de ce retable.

Monsieur le Maire PROPOSE au Conseil Municipal de valider le principe de l'opération.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de l'opération et demande l'inscription au Plan Objet du Conseil Départemental 66 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Fait à FONT ROMEU ODEILLO VIA le 2 Octobre 2019

Le Maire,
Jean-Louis DÉMELIN

